

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 10 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 02 avril 2019.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13
Votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 03 Abstention : 00

Présents : M.VOLLE – Mme CROZIER – Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – M. CORNET – M. JOLLIVET – Mme LEBRAT – Mme GRENIER – Mme PIQUEMAL – M. EUVRARD – M. BOUNIARD – Mme PEREZ.

Absents : Mme RAMUS – M. RIFFARD.

Mme LEBRAT Marie-France a été élu secrétaire.

Objet : Convention de stérilisation et d'identification des chats errants.

Le Maire expose :

Une première campagne de stérilisation et d'identification (tatouage) des chats libres s'est déroulée de novembre 2016 à décembre 2018, en partenariat avec la fondation 30 millions d'amis qui prenait en compte la totalité des frais de vétérinaires, à hauteur de 80 € pour une femelle et de 60 € pour un mâle. Nous devons estimer le nombre d'animaux et des deux bons de missions ont été acceptés et mis en place.

Elle a permis la stérilisation de 39 chats (19 femelles et 20 mâles).

Après ce premier bilan, il précise qu'aujourd'hui de nouvelles possibilités sont offertes aux communes, toujours avec la fondation 30 millions d'amis, mais avec une participation financière communale de 50 % des frais vétérinaires. Nous devons donc estimer le nombre d'animaux annuels

.../...

qu'il faudra opérer et identifier. Pour cette nouvelle convention nous partirions sur une estimation de 4 chats (2 mâles et 2 femelles) donc de 140.00 € à verser à la fondation 30 millions d'amis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention établi avec la fondation « 30 millions d'amis ».
- **AUTORISE** son Maire à signer la convention et tout autre document y afférent dans le cadre de l'instruction administrative qui a trait à toute campagne à venir de stérilisation et d'identification.
- **ACCEPTE** de verser à la Fondation 30 millions d'amis une participation par avance qui s'élève à 140.00 €.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 10 avril 2019.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 11 avril 2019
LE MAIRE,
André VOLLE.

